



## Mise en fourrière d'un véhicule destiné à la casse

Par **xelrayden**, le **14/10/2008** à **13:10**

Bonjour,

Mon véhicule que je destinais à la casse la semaine prochaine vient d'être mis en fourrière. Etant présente sur place, j'ai demandé au policier municipal la marche à suivre sachant que je comptais m'en débarrasser.

Il m'a conseillé d'attendre les deux lettres de relance sans y répondre et qu'ensuite, ma voiture serait détruite. Lui demandant le coût de l'opération, ce dernier m'a répondu que rien ne me serait facturé.

Je doute des déclarations du policier municipal.

Pouvez-vous me dire ce que j'encours à laisser mon véhicule être détruit par les services préfectoraux?

Merci d'avance.

Par **gregoire552**, le **14/10/2008** à **13:47**

Bonjour,

Si votre voiture a été enlevée par les services de Police Municipale, je vous conseille de vous rendre dans leur bureaux et de leur expliquer votre cas en leur demandant si ce n'est pas possible de la céder pour destruction. Ils vous feront remplir un papier.

Ca se fait souvent, et vous reviendra moins chère que si vous attendez les courriers.

Par **Tisuisse**, le **14/10/2008** à **13:56**

En effet, si xelrayden attend les courriers de relance, elle recevra, in fine, la note de garde du véhicule à tant d'€ par jour et ça pourrait chiffrer assez vite.

Il faut aussi qu'elle se renseigne sur le PV correspondant à la mise en fourrière si elle ne veut pas se voir infliger l'amende forfaitaire majorée.

Par **xelrayden**, le **19/10/2008** à **12:23**

Merci beaucoup, j'ai pris contact avec le commissariat local, le problème est réglé. Je n'ai même pas eu d'amende !

Alexandra